



## AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR**  
**Règlements numéros 2526 et 2528**

Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 27 juin 2022, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté les règlements numéros :

**2526** modifiant le règlement numéro 717 *Concernant la sécurité routière*, afin de modifier les heures d'interdiction de stationnement à proximité d'un conteneur semi-enfouï placé en bordure de rue.

**2528** Modifiant le règlement numéro 457 *Concernant la gestion des services d'aqueduc et d'égout* afin de majorer le coût d'achat des compteurs.

Avis est aussi donné que ces règlements sont déposés au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 28 juin 2022

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate